



Violence et négligence en contexte sportif, on parle de quoi ?

Violence

On entend par violence toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

En contexte sportif ou de loisir, cette violence peut être manifestée par une personne en autorité (exemple: un entraîneur), des pairs (exemple: coéquipiers, adversaires), des parents, des gérants, des représentants d'équipes, des spectateurs, un membre de l'équipe médicale ou de soutien (exemple: préparateur physique, massothérapeute, etc.). Elle peut survenir dans les vestiaires ou dans les douches, sur le terrain pendant une partie ou un entraînement, au domicile d'un entraîneur ou, encore, à l'occasion de compétitions, d'initiations sportives ou de voyages à l'extérieur.

Abus physique

L'abus physique, c'est quand toute personne (ce peut être une personne qui s'occupe de toi, par exemple: entraîneur, thérapeute, bénévole, etc.) utilise la force physique pour te faire mal ou pour blesser un autre jeune. Il peut aussi impliquer l'utilisation de méthodes d'entraînement inappropriées qui risquent d'entraîner ou d'aggraver une blessure. Ce type de violence est souvent le plus visible!

L'abus physique se traduit aussi lorsqu'une personne subit des **sérvices**, c'est-à-dire des mauvais traitements corporels qui laissent ou non des marques, ou est soumise à des méthodes éducatives déraisonnables de la part d'un ou de ses parents, ou de la part de toute autre personne impliquée dans le milieu.

Exemples d'abus physique en milieu sportif :

- Pousser, secouer ou frapper un athlète;
- Forcer l'athlète à s'entraîner malgré des blessures connues de l'entraîneur;
- Pincer l'athlète;
- Imposer des entraînements supplémentaires qui mènent à l'épuisement ou rendent l'athlète malade;
- Demander à l'athlète d'exécuter des mouvements ou des gestes techniques trop difficiles pour ses capacités, demandes qui pourraient avoir des impacts négatifs sur sa santé.

Négligence

1 Lorsque les parents d'un enfant, ou la personne qui en a la garde, ne répondent pas à ses besoins fondamentaux, soit sur le plan physique, soit sur le plan de sa santé physique ou mentale, soit en ne lui fournissant pas une surveillance ou un encadrement approprié;

2 Lorsqu'une personne n'agit pas avec la prudence dont ferait preuve une personne raisonnable dans les mêmes circonstances.

Exemples de négligence en contexte sportif ou de loisir :

- Demander à une participante ou à un participant, ou à une personne impliquée dans le milieu, d'abandonner ou de prendre une pause de l'école, de s'entraîner au lieu de fréquenter l'école en dehors des moments prévus (exemple: calendrier de compétitions, sports-études);
- Savoir qu'une participante ou un participant, ou une personne impliquée dans le milieu ne reçoit pas les soins requis par son état de santé mentale ou physique et ne pas intervenir; savoir qu'un jeune a une conduite dangereuse envers lui-même (exemple: désordre alimentaire ou utilisation de substance dopante) et ne pas intervenir;
- Savoir qu'une participante ou un participant, ou une personne impliquée dans le milieu est ou a été victime de violence physique, psychologique ou sexuelle et ne rien faire pour le protéger.



50 % des athlètes rapportent avoir vécu de l'intimidation/violence physique*

Il n'y a aucune situation à prendre à la légère ou à banaliser
Besoin d'aide ? 1 833 211-AIDE (2433)

